

# Le Socialiste

43e année - Rs 5.00 - No 108341 - VENDREDI 29 AOÛT 2025 «Le courage c'est de chercher la vérité et de la dire» - Jaurès

Un Quotidien d'information, libre et indépendant



## Réception officielle en l'honneur des boursiers mauriciens Chevening

Page 3



## Lancement d'un cours de diplôme en maintenance d'aéronefs et de moteurs pour les jeunes

Page 4

## FOOTBALL



Page 8

**Chelsea :  
Nicolas  
Jackson  
a choisi sa  
prochaine  
destination**

MERCATO 2025



Page 7



**Les entrepreneurs en herbe sont invités à profiter des programmes de soutien aux PME**

Page 4



**Gunness effectue des visites de chantier pour évaluer la mise en œuvre des projets d'infrastructure**

Page 4



**Uteem et le directeur du bureau de pays de l'OIT discutent des principales questions liées au travail**

Page 4

## AUBAGNE

# Un jeune homme tué par balles dans une épicerie de nuit



Plusieurs individus cagoulés ont ouvert le feu sur un jeune homme de 24 ans, employé de l'enseigne. Les tireurs ont pris la fuite à bord d'un véhicule, retrouvé incendié quelques heures plus tard à Marseille.

**U**n jeune homme de 24 ans a été tué par balles cette nuit dans une épicerie de nuit d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) a appris Le Figaro de sources concordantes, confirmant une information de RMC. Les tireurs ont pris la fuite et sont activement recherchés par les services de police.

Les faits se sont produits aux alentours de 2 heures du matin, alors que la victime, employée de l'épicerie et connue des services de police, se trouvait à l'intérieur de l'établissement. Plusieurs coups de feu ont été entendus par des témoins, prévenant immédiatement les forces de l'ordre. Accompagné de la police municipale, un équipage de police nationale est entré dans l'épicerie, découvrant le corps du jeune homme atteint de plusieurs balles au niveau du thorax. La victime n'a pas pu être sauvée malgré l'intervention des secours.

### Un véhicule retrouvé incendié

D'après une source policière, trois individus cagoulés ont été aperçus en train de fuir l'établissement au guidon d'un scooter et d'un véhicule. Ce dernier a été retrouvé incendiés quelques heures plus tard à Marseille. Une enquête a été ouverte et confiée au service interdépartemental de police judiciaire des Bouches-du-Rhône (SIPJ 13).

## Le Socialiste

Un Quotidien d'information, libre et indépendant

**Directeur-Rédacteur en chef:** Vedi Ballah

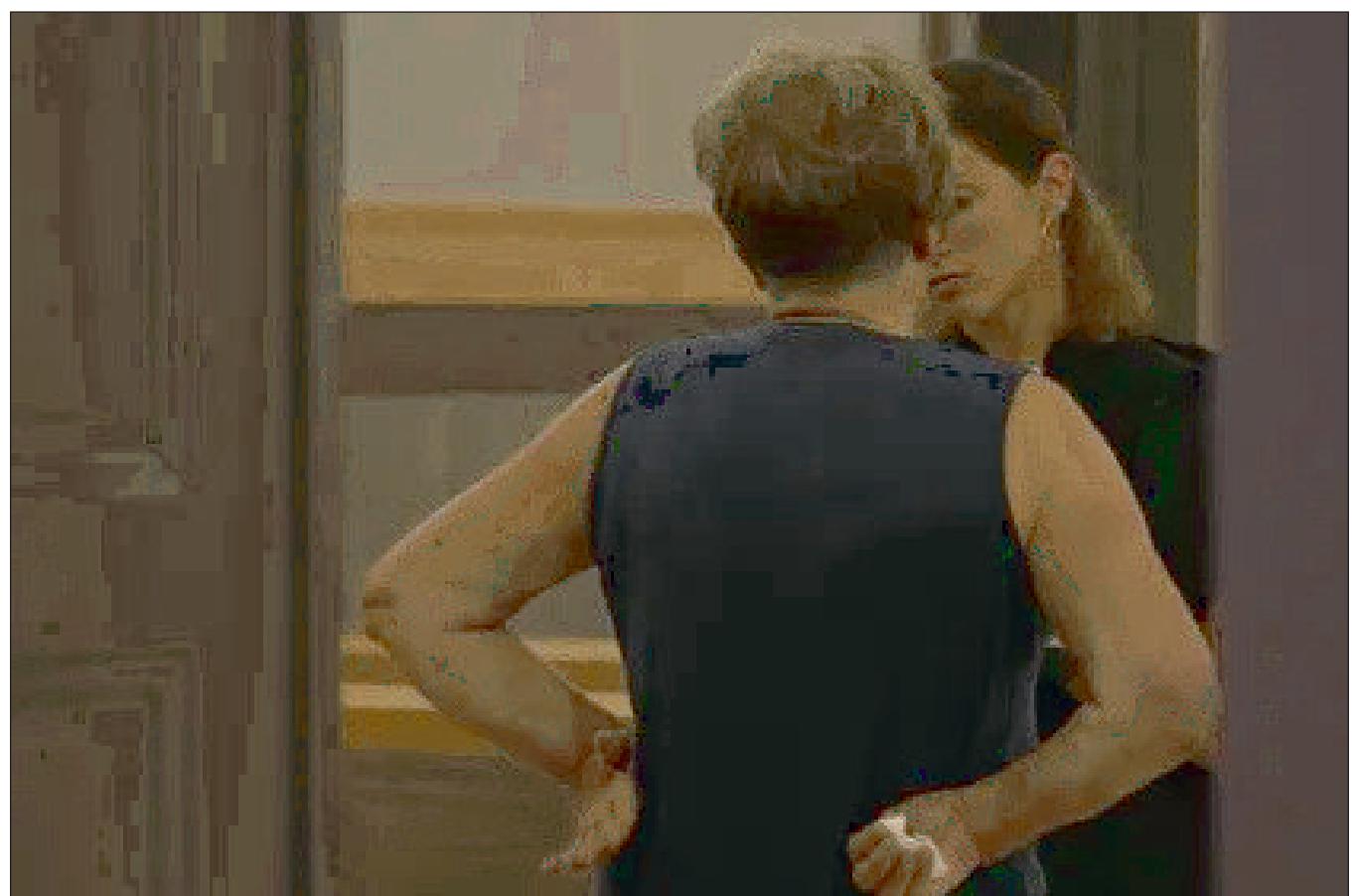
Administration: 2ème étage, Cubic Court,  
30A, rue Mère Barthélémy, Port-Louis  
Tel: 214 1584 -- Tel/Fax: 208 8003

**E-mail:** lapresselibreesocialiste@yahoo.fr  
**Website:** Lesocialiste.info

**Facebook:** Lesocialiste.info

## INCENDIES

# Interpellée dans le Tarn-et-Garonne, une femme de 76 ans reconnaît avoir déclenché 11 feux



Une septuagénaire, habitante de Castelmayran, dans le Tarn-et-Garonne, a reconnu être à l'origine de 11 incendies qui se sont produits dans sa commune au cours des dernières années.

**O**n peut interroger tous les gens de la commune, personne n'aurait dit que c'était (elle)", songe l'adjoint au maire de Castelmayran, Jean Ollino, au micro de BFMTV. "Elle est très avenante et très expressive (...) Ce n'est pas possible", lâche encore l'élu. Dans ce petit village du Tarn-et-Garonne, c'est toujours la consternation.

Samedi 23 août, une femme de 76 ans a été arrêtée par les gendarmes, soupçonnée d'avoir déclenché des incendies sur le territoire de sa commune depuis 2022.

Dans le détail, la prévenue a recon-

nu être à l'origine de 11 feux sur les 13 qui lui sont reprochés. Elle jetait des allume-feux sur des talus jouxtant des champs de surfaces sèches.

Lors des perquisitions, les enquêteurs ont découvert des briquets dans le véhicule de la septuagénaire, ainsi que des allume-feux à son domicile correspondant au mode opératoire adopté pour ces incendies.

### Elle dit avoir agi par "frustration"

À Castelmayran, difficile de passer à côté des derniers événements, l'affaire est au centre de toutes les conversations. "Elle aurait besoin de plus de soins plutôt que d'être en prison. La prison, ça ne l'arrangera pas", estime une habitante.

"Ce n'est pas une pyromane, ce n'est pas une criminelle. C'est juste une vieille dame qui a besoin qu'on l'écoute et qu'on

s'occupe un peu d'elle", soutient une autre.

La suspecte, inconnue de la justice, dit avoir agi par "frustration" à l'égard de certains habitants du village. Elle affirme également souffrir de dépression et suivre un traitement "qui a provoqué chez elle une forte anxiété".

Pour le psychiatre qui l'a examinée durant sa garde à vue, son motif semble plausible, "sa dépression pourrait expliquer son passage à l'acte", a-t-il conclu lors de l'audience. Le procureur a de son côté mis en avant un "risque de récidive" chez la septuagénaire.

À l'issue de sa comparution immédiate à l'audience devant le Tribunal de Montauban, qui a eu lieu ce mardi, elle a été placée en détention provisoire et encourt 10 ans de prison. Le procès aura lieu le 3 octobre prochain.

## La Thaïlande achète quatre avions de chasse suédois Gripen (Saab)

La Thaïlande va acheter quatre avions de chasse Gripen au groupe suédois Saab pour un montant de 5,3 milliards de couronnes (480 millions d'euros), a annoncé lundi le constructeur dans un communiqué.

**L**'armée de l'air thaïe avait fait part en juin de sa volonté d'acheter des JAS 39 Gripen E/F de Saab afin de remplacer ses F-16 américains A/B achetés dans les années 1980.

"La Thaïlande est déjà un utilisateur bien établi du Gripen et connaît les atouts du Gripen pour les forces armées royales thaïlandaises. La Thaïlande a choisi l'avion de combat le plus moderne du marché pour construire sa prochaine génération de capacités stratégiques et indépendantes", a déclaré Micael Johansson, directeur général de Saab.

Le contrat a été signé à l'occasion de la visite en Suède du chef d'état-



major de l'armée de l'air, Punpakdee Pattanakul.

Ce contrat porte sur quatre appareils qui doivent être livrés entre 2025 et 2030.

Saab a aussi signé avec l'armée thaïe un accord "offset" (compensation industrielle) prévoyant "un transfert important de technologies de défense et une coopération industrielle".

Le parlement suédois a autorisé le gouvernement à conclure des accords

avec la Thaïlande pour la vente d'un maximum de douze Gripen E/F, a précisé de son côté le gouvernement dans un communiqué séparé.

La Thaïlande exploite actuellement 11 vieux Gripen ainsi que des dizaines de F-16.

Outre la Suède et la Thaïlande, le Gripen a été vendu à la République tchèque, la Hongrie, l'Afrique du Sud et le Brésil. Le Gripen E/F, sa version la plus récente, a déjà été vendue à la Suède et au Brésil.

## Réception officielle en l'honneur des boursiers mauriciens Chevening

**L**e Haut-Commissaire britannique, M. Paul Brummell, a organisé mardi soir une réception à Westminster House, Floréal, en l'honneur des trois boursiers Chevening mauriciens sélectionnés pour la promotion 2025/2026. Le thème de la réception Chevening 2025, « La croissance par l'éducation », a mis en lumière le pouvoir transformateur de l'enseignement supérieur pour promouvoir la prospérité, la résilience, la stabilité et le développement inclusif.

Le ministre du Travail et des Relations industrielles, M. Muhammad Reza Cassam Uteem ; le ministre de l'Enseignement supérieur, des Sciences et de la Recherche, Dr Kaviraj Sharma Sukon ; le directeur des poursuites publiques, M. Abdool Rashid Ahmine ; et d'autres personnalités étaient présents à l'événement, qui marquait également le lancement de l'Association des anciens boursiers Chevening (Maurice).

Les trois lauréats de la prestigieuse bourse Chevening sont : Mme Bibi Raïssa Chuttur, qui poursuivra un master en éducation (leadership et politiques) à l'Université de Bristol ; M. Yogeshwar Abhishek Dulthumun, qui entreprendra un MSc en ingénierie structurelle générale à l'Imperial College de Londres ; et M. Krisna Bucha, qui entreprendra un MSc en changement climatique et solutions zéro émission nette à l'Université d'East Anglia.

Dans son discours, le ministre Uteem est revenu sur son expérience de boursier Chevening en 1995, soulignant comment le programme a façonné son parcours professionnel, lui permettant de contribuer à la création de la Commission des services fin-



anciers et de collaborer avec des cabinets d'avocats internationaux. Selon lui, étudier au Royaume-Uni offre non seulement l'excellence académique, mais aussi une expérience culturelle unique qui élargit les perspectives et favorise l'épanouissement personnel. Le ministre a exprimé sa gratitude au gouvernement britannique pour son soutien continu à travers le programme Chevening, qui permet aux chercheurs mauriciens de contribuer significativement au développement national.

Le ministre Sukon a, pour sa part, évoqué le rôle transformateur de l'intelligence artificielle dans la recherche, permettant

d'accéder aux ressources académiques, aux références croisées et aux études fondamentales en quelques heures plutôt qu'en plusieurs années. Il a également souligné l'importance de l'éducation comme moteur d'innovation et de croissance, ainsi que les initiatives du gouvernement visant à internationaliser l'enseignement supérieur et à renforcer les partenariats avec les universités britanniques.

Le Dr Sukon a également noté que Maurice encourageait les universités de premier plan à créer des campus locaux et à créer davantage d'opportunités. Il a souligné que Maurice offre un environ-

nement sûr et multiculturel propice à l'apprentissage et à la recherche, et a adressé ses félicitations aux nouveaux chercheurs, exprimant sa confiance qu'ils contribueront de manière significative au développement national à leur retour.

Le Haut-Commissaire britannique a qualifié le lancement officiel de l'Association des anciens élèves Chevening de Maurice d'étape clé. Il a souligné que le programme Chevening permet d'accéder au système éducatif britannique de renommée mondiale tout en créant un réseau mondial de leaders reconnus engagés dans le progrès national et international. M. Brummell a également souligné le solide partenariat éducatif entre Maurice et le Royaume-Uni, avec plus de 35 organismes certificateurs britanniques proposant désormais des programmes dans le pays, élargissant ainsi l'accès à un enseignement supérieur de qualité. Il a félicité les nouveaux boursiers, se disant confiant qu'ils reviendront dotés des connaissances, des compétences et de la perspective internationale nécessaires pour contribuer significativement au développement de Maurice.

### À propos du programme de bourses Chevening

Le programme de bourses Chevening, financé par le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement, offre des opportunités de master entièrement financées dans plus de 150 universités britanniques. Depuis sa création en 1983, 167 Mauriciens ont bénéficié de ce programme, en plus des trois nouveaux boursiers sélectionnés pour la prochaine année universitaire.

## Lancement d'un cours de diplôme en maintenance d'aéronefs et de moteurs pour les jeunes

**U**n diplôme en technologie de l'ingénierie (maintenance des aéronefs et des moteurs), destiné à former les jeunes talents à des responsabilités concrètes dans la maintenance et l'entretien des flottes d'aéronefs, a été lancé mardi au campus Rose Belle de Polytechnics Mauritius Ltd (PML), en présence du ministre de l'Enseignement supérieur, des Sciences et de la Recherche, le Dr Kaviraj Sharma Sukon.

La ministre déléguée à la Santé et au Bien-être, Mme Anishta Babooram, le député, M. Ashley Ramdass, le président d'Air Mauritius Ltd, M. Kremchand Beegoo, le directeur d'Air Mauritius Limited, M. Dass Thomas, le président de Polytechnics Mauritius, le Dr Tomal Chadeea, et le

directeur général de PML, M. Yamal Matabudul, étaient présents à cette occasion.

Ce diplôme est une initiative de PML, en collaboration avec Air Mauritius, visant à former une nouvelle génération de techniciens locaux, prêts à exercer en tant qu'ingénieurs aéronautiques agréés.

S'adressant à la première cohorte de participants, le ministre Sukon a déclaré qu'il voyait en eux de futurs leaders de l'aviation qui contribueront à faire de Maurice le pôle aérospatial de la région, répondant ainsi à la demande croissante de professionnels qualifiés dans le secteur. Le programme Boeing 2025 Pilot and Technician Outlook, a-t-il rappelé, prévoit qu'au cours des deux prochaines décennies, le secteur

aura besoin de 710 000 nouveaux techniciens de maintenance dans le monde d'ici 2044.

Il a également souligné que ce programme s'inscrit dans les ambitions aéronautiques du pays et contribue au développement des talents pour combler ce déficit mondial, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte. « Le ministère, par l'intermédiaire de PML et en collaboration avec Air Mauritius, prépare l'avenir de sa jeunesse et veille à faire partie de la solution mondiale à une pénurie imminente », a-t-il déclaré. Ces formations prépareront les jeunes à une carrière où les opportunités se multiplient, a-t-il ajouté.

M. Sukon a souligné que les dernières technologies numériques, telles que l'intelli-

gence artificielle, révolutionneront l'aviation de demain, offrant des opportunités d'emploi dans les domaines de la maintenance prédictive, des jumeaux numériques, ainsi que de l'aviation verte et des carburants durables. Il a également présenté un éventail de parcours professionnels pour les jeunes diplômés du secteur, notamment des postes de technicien de maintenance aéronautique, d'assistant superviseur de maintenance et d'assistant spécialiste technique.

À cet égard, le ministre a encouragé davantage de jeunes, en particulier les jeunes filles, à s'inscrire à cette formation et à perfectionner leurs compétences pour devenir techniciens aéronautiques, ce qui constituera une avancée stratégique pour notre compagnie nationale.

## La MRA saisit des drogues synthétiques d'une valeur de plus de 8,3 millions de roupies

**La Mauritius Revenue Authority (MRA) a saisi 99 papiers imprimés soupçonnés d'être imprégnés de drogues synthétiques, d'une valeur d'environ Rs 8 316 000, au Sir Seewoosagur Ramgoolam (SSR) Aéroport international le samedi 23 août 2025.**

L'opération a été menée par la Section Anti-Narcotiques des Douanes (CANS) de la MRA, sur la base du profilage et les renseignements reçus.

Les passagers visés, une Mauricienne de 58 ans et un Français de 74 ans, sont arrivés à Maurice par le Vol MK 209 en provenance de Saint-Denis. Le couple, résidant à Port-Louis, a été intercepté à sa sor-

tie à travers le Canal Vert.

Leurs bagages ont été soumis à un scan et ensuite examinés physiquement par les agents du MRA CANS en la présence de l'ADSU. Lors de la perquisition, des documents ont été retrouvés dissimulés parmi des vêtements et des chaussures.

En les examinant de plus près, il a été constaté qu'ils étaient inhabituels.

Un test effectué a révélé des résultats positifs aux drogues de synthèse. Au total, 99 des feuilles, pesant 790 grammes, ont été fixées.

Les deux passagers ont été arrêtés par l'ADSU. Une enquête policière est en cours.

Il est rappelé au public qu'il peut signaler



les cas suspects de drogue ou les activités illégales à la MRA via la plateforme MRA Stop Drug ([www.mra.mu](http://www.mra.mu)) ou en appelant la hotline 8958.

## Gunness effectue des visites de chantier pour évaluer la mise en œuvre des projets d'infrastructure

**L**e ministre des Infrastructures nationales, M. Govindranath Gunness, a effectué deux visites de chantier mardi après-midi afin d'évaluer les préparatifs des prochains projets de développement d'infrastructures et d'examiner l'avancement des projets en cours.

La première visite a eu lieu à Bigara, à Curepipe, où le ministre a examiné le projet de construction d'un ponceau le long de l'impasse Tuyau, un raccourci très emprunté par les piétons pour accéder à la rue Sir Edgar Laurent et à la route du Jardin. Le projet consiste à remplacer deux passerelles existantes, vétustes, étroites et peu pratiques pour les riverains. D'un coût estimé à environ 3 millions de roupies, les travaux devraient débuter prochainement et s'achever d'ici janvier 2026.

Le ministre Gunness a également visité le chantier de construction d'une route de liaison le long de la rue Sir

Edgar Laurent, un projet dont le coût est estimé à 18 millions de roupies. Cette nouvelle route vise à moderniser le réseau routier de Bigara et à réduire les temps de trajet en évitant aux usagers de la route de longs détours.

La deuxième visite de chantier a porté sur la rocade de Flic-en-Flac, qui s'étend de Pierrefonds à Flic-en-Flac en passant par Cascavelle. Le ministre Gunness était accompagné du député Balkrishna Babajee.

Dans une déclaration, le ministre Gunness a souligné l'importance des deux visites de chantier, soulignant que le projet Bigara était particulièrement important pour les résidents locaux, qui attendaient sa mise en œuvre depuis longtemps. Selon lui, ces initiatives témoignent des efforts continus du gouvernement pour améliorer le réseau routier et garantir l'efficacité des deux projets.

Concernant la rocade de Flic-en-Flac, il a assuré que

### Les entrepreneurs en herbe sont invités à profiter des programmes de soutien aux PME

**L**a quatrième édition du Programme de sensibilisation à l'entrepreneuriat (PAE), conçu pour informer les futurs entrepreneurs sur les dispositifs, les installations et les ressources disponibles pour soutenir les entreprises, s'est tenue mardi au Plaza Theatre de Rose-Hill.

L'événement a réuni le ministre de l'Industrie, des PME et des Coopératives, M. Sayed Muhammad Aadil Ameer Meea ; le ministre de l'Agro-industrie, de la Sécurité alimentaire, de l'Économie bleue et de la Pêche, le Dr Arvin Boolell ; le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Darmarajan Nagalingum ; la ministre déléguée à la Jeunesse et aux Sports, Mme Eileen Karen Lee Chin Foo Kune-Bacha ; le directeur général de SME Mauritius Ltd, M. Ravin Rampersad ; ainsi que plusieurs autres personnalités.

Ce programme, une initiative du ministère de l'Industrie, des PME et des Coopératives en collaboration avec SME Mauritius Ltd, vise à promouvoir une culture entrepreneuriale, à renforcer le secteur des PME et à contribuer au développement économique national en dotant les entrepreneurs de connaissances essentielles sur la planification d'entreprise, les opportunités de financement et l'accès aux marchés. Lancé en janvier de cette année, le PAE a déjà attiré 1 300 participants et des exercices similaires seront bientôt étendus à d'autres régions, notamment à Rodrigues.

Dans son discours, le ministre Ameer Meea a souligné l'importance du programme pour soutenir les entrepreneurs, et en particulier les jeunes, car nombre d'entre eux ignorent les dispositifs mis à leur disposition pour développer leur entreprise.

Le ministre a également mis en avant les principales mesures de soutien offertes aux entrepreneurs. Celles-ci comprennent : une exonération fiscale de quatre ans pour les nouvelles petites entreprises immatriculées exerçant des activités autres que les TIC et les services financiers ; une marge de préférence pouvant atteindre 40 % pour les

PME locales ; l'exonération des droits de douane sur les véhicules à cabine double et simple ; et la suppression de la taxe de conversion foncière pour la relocalisation, l'expansion ou la création d'entreprises industrielles.

Il a également souligné que le budget 2025-2026 prévoit des incitations à la substitution des importations afin de promouvoir la production locale. Il a également invité les entrepreneurs à s'inscrire auprès de SME Mauritius Ltd, ajoutant qu'une plateforme d'inscription en ligne sera bientôt lancée. Réitérant l'engagement du gouvernement à soutenir les PME, le ministre a exhorté les entrepreneurs à exploiter pleinement les dispositifs existants pour accélérer la croissance du secteur.

Le ministre Boolell a salué le programme, le qualifiant d'initiative précieuse pour l'autonomisation des entrepreneurs, rappelant que les PME représentent environ 55 % de l'emploi national et jouent un rôle majeur dans la création de richesse. Il a souligné que la créativité, la recherche et l'innovation sont essentielles pour renforcer le secteur et a encouragé les PME à s'adapter et à innover en réponse à la dynamique du marché.

Le ministre Nagalingum a souligné la nécessité de propulser l'économie mauricienne vers de nouveaux sommets grâce au partage des connaissances et au renforcement des capacités. Il s'est dit confiant que le PAE accompagnera efficacement les PME en devenir dans le lancement de leurs activités.

Pour sa part, le PDG de SME Mauritius Ltd, M. Ravin Rampersad, a souligné que le programme vise à sensibiliser la population à l'entrepreneuriat, aux conditions de création d'entreprise et aux différents dispositifs de soutien disponibles. Il a également reconnu le vivier de talents du pays et a insisté sur l'importance de les contacter pour encourager une plus grande participation aux entreprises.

### SALE BY LICITATION

Take Notice that on Thursday the 11<sup>th</sup> day of September 2025 at 1.30 p.m shall take place before the Master's Bar of the Supreme Court of Mauritius situate at C/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LICITATION prosecuted at the request of Mrs Karine Laurence HAREL (Born ULCOQ) against Mr. Jean Bertrand Yannick HAREL of a portion of land called "Le Premier Lot-Lot A" of the extent of 928.50m<sup>2</sup>, situate at Les Charmoses, Petit Raffray in the District of Riviere du Rempart and bordered as per report of Sworn Land Surveyor Govinda. S. NAIDOO, drawn up on the 07/08/2018 registered in Reg: L.S.99/ 99072014 bearing PIN 1313080539 as follows:-

**Vers le Nord-Est**, par un chemin commun de sept mètres (7.00m) de large, un droit de passage de trois mètres et cinquante centimètres (3.50 m) de large entre, sur lequel passe les services (eau et électricité) en souterrain, sur vingt-quatre mètres et huit centimètres (24.08m); **Vers le Sud-Est**, par le Lot B, sur trente-huit mètres et cinquante-huit centimètres (38.58m); **Vers le Sud-Ouest**, par un terrain appartenant à Mons Patrick Francis Wiehe suivant, TV 5802 No.2, sur vingt-quatre et huit centimètres (24.08m). Cette limite suit l'alignement d'une clôture en fil métallique; **Et vers le Nord-Ouest**, par un terrain appartenant à Mme Therese Liliane Desvaux de Marigny, suivant TV 5802 No.2, sur trente-huit mètres et cinquante-sept centimètres (38.57 m). Cette limite suit en partie l'alignement d'un mur en bloc de ciment de 0.15m d'épaisseur et en partie une clôture en fil métallique. On the said portion of land, stands a house made out of a reinforced concrete framed structure, concrete blocks walls under reinforced concrete slab roof, built by Karine Laurence HAREL (born ULCOQ) and Mr. Jean Bertrand Yannick HAREL, for residential purposes. The whole is more fully described in the memorandum of Charges filed in the above matter. There are tenants with a lease agreement, who are currently occupying the said house. All Parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immoveable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 22<sup>nd</sup> day of August 2025.

**Me. GEORGY NG WONG HING  
Of Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.  
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

toutes les contraintes entravant son achèvement avaient été identifiées, notamment un poteau électrique de la Régie de l'électricité du Cameroun (CER), pour lequel une réunion sera organisée afin d'étudier les options de relocalisation. Il a également souligné les problèmes de revêtement routier, qui seront résolus rapidement.

Le ministre Gunness a également ajouté qu'un autre projet routier est en cours de réalisation à proximité du Maradiva Villas Resort and Spa, reliant celui-ci au Tamarina Golf & Spa Boutique Hotel.

### SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on Thursday the 18<sup>th</sup> day of September 2025 at 13.30 hrs, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court situate the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LICITATION, of the hereunder described immoveable property viz:-

**DESCRIPTION OF PROPERTY:-** *A portion of terrain of the contentance of VINGT ET UNE PERCHES (SEPT CENT QUARANTE TROIS METRES CARRÉS (743.00 m<sup>2</sup>), située au quartier de la Plaines Wilhems, lieudit "Curepipe" et bornée, d'après un rapport d'arpentage, avec plan figuratif y joint, dressé par Mons. R. BHOONDAH, arpenteur juré, le trente et janvier deux mil vingt et cinq (31/01/2025), enregistré au Reg: L.S. 99/99046728 (PIN: 1742430089), comme suit, savoir:- Vers l'Ouest, par la portion TV 7880/15; Vers le Nord, par la portion T.V 3979/30; Vers l'Est, par la portion T.V 2390/81 (Mrs Khatijan Bibi Cassam ADIA) et un accès de trois mètre et quatre-vingt-seize centimètres de large (3.96 m) et la rivière du Mesnil; Et vers le Sud, par la Rue Thomy D'Arifat. Il y a une servitude de passage de 10 pieds de large sur le terrain et un accès privé environ 2.74 mètres au bénéfice des propriétaires qui se trouvent à l'arrière dudit terrain. There exists thereon a concrete building under slabs (a-two level structure) made up of reinforced concrete frame column and beams, concrete blocks walls under reinforced concrete slab roof. The ground floor accommodates 2 commercial retail outlets and the first floor is at bare shell stage. The approximate gross construction area is 847.00 m<sup>2</sup>. The whole morefully described in title deed transcribed in TV 1109 No. 164. The said sale is prosecuted at the request of 1.- Jameela Banoo Cassam Mahmad ADIA residing at No. 377, Morcellement de Chazal, Flic en Flac, 2.- Feroza Bibi Cassim ADIA residing at No. 48G, Pope Hennessy Street, Curepipe. 3.- Bilkis-Banoo Cassam ADIA, residing at No. 18, Avenue Andreanum, Morcellement Montreal, Coromandel and 4.- Aisha Bibi Cassam ADIA residing at Emambacus Lane, Royal Road, Mesnil against 1.- Khatijan Bibi Cassam ADIA, residing at No. 3A, Thomy D'Arifat Street, Curepipe 2.- Heirs of late Najeeb Cassam ADIA; namely; 1.- Khatijan ADIA, and 2.- Iqbal ADIA, both residing at Impasse Robillard, Route du Jardin, Curepipe.*

All parties claiming a right to take inscription of Legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right and objections as you may deem fit and proper within the delay prescribed by Law. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 26<sup>th</sup> day of August 2025.

**Me. Louis Richard TOULOUSE**

**Of 3<sup>rd</sup> Floor, St. James Court, St. Denis Street, Port Louis  
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE.**

### SALE BY LICITATION

Notice is hereby given that on Thursday the 11<sup>th</sup> day of September 2025 at 13.30 hrs, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court situate the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the SALE BY LICITATION, of the hereunder described immoveable property viz:-

**DESCRIPTION OF PROPERTY:-** *"A portion of land of the extent of 5 6/10 perches or 236 m<sup>2</sup> (PIN 1305150063) being Lot No II/a of Grand Bay Village situate in the District of Riviere du Rempart, and which is bounded as follows - "Towards the North by lot IB on fifteen and twenty four hundredths metres (15.24m) or 50 ft; Towards the East partly by an access road one and eight three hundredths metres (1.83m) or 6 ft wide, partly by Lot I/I/d and party by Lot I/I/e on a total length of fifteen and eighty five hundredths metres (15.85m) or 52 ft; Towards the South partly by Lot I/I/e and partly by Lot I/I/b on a total length of fifteen and twenty four hundredths metres (15.24m) or 50 ft; Towards the West by private property on fifteen and twenty four hundredths metres (15.24m) or 50 ft;" together with one storeyed concrete residential building in cement blocks under slab erected on the aforesaid portion of land, (composed of a ground and first floor), as more fully described in title deed transcribed in TV201504/000078. The said sale is prosecuted at the request of 1.- Bibi Nazimah SHAMS-HOODEEN, the lawful wife of Bhye Zabuck MONEBAHAL of Camp Carol, Grand Bay and 2.- Bibi Nazeelah SHAMSHOODEEN, the lawful wife of Noorani MAKOUN of Jaypal Road, Camp Baya, Plaine des Papayes against 1.- Nazir SHAMS-HOODEEN and 2.- Nazroo SHAMSHOODEEN, both of Royal Road, Grand Bay- (Opposite Ah Koon Store).*

All parties claiming a right to take inscription of Legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right. Under all legal reservations.

Dated at Port Louis, this 26<sup>th</sup> day of August 2025.

**Me. Afzal AGOWAN**

**of Bahemia Building, No. 56 Sir William Newton St, Port Louis  
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## Uteem et le directeur du bureau de pays de l'OIT discutent des principales questions liées au travail

**L**e ministre du Travail et des Relations professionnelles, M. Muhammad Reza Cassam Uteem, a rencontré mardi matin à Port-Louis le directeur du bureau de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles, M. Frederick Muia. Un large éventail de sujets importants concernant les droits des travailleurs, l'emploi et les réformes du travail en cours à Maurice ont été abordés.

Lors de la réunion, un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre du Programme pour le travail décent, pour lequel Maurice bénéficie de l'expertise technique et du soutien de l'OIT. Parmi les sujets abordés figuraient également l'élaboration d'un régime de protection de la santé mentale des travailleurs dans le cadre des efforts continus visant à mettre en œuvre la Convention de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail.

La création d'un Observatoire du Travail et de l'Emploi et le développement d'un logiciel basé sur l'IA pour mettre en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs étaient également à l'ordre du jour. Le ministre a indiqué qu'une correspondance officielle serait adressée à l'OIT concernant la décision de reporter l'âge de départ à la retraite.

Pour sa part, le directeur du bureau de pays de l'OIT s'est félicité de l'opportunité qui lui a été donnée de passer en revue plusieurs initiatives en cours, notamment l'élaboration d'un profil de sécurité et de santé au travail (SST) pour Maurice.

**Suite en page 5**

**Uteem et le l'OIT (Suite)**

Parmi les autres axes prioritaires figuraient la prise en compte des problèmes de santé mentale au travail et la réforme des retraites.

Il a également souligné la ratification par Maurice de la Convention n° 111 de l'OIT sur la discrimination au travail et la nécessité d'un soutien pour lutter contre la discrimination par la législation et son application. M. Muia a indiqué que Maurice souhaitait s'inspirer des meilleures pratiques mises en œuvre par d'autres pays confrontés à des problèmes similaires de discrimination. À cet égard, il a annoncé que la Division de la réforme du droit du travail de l'OIT se

rendrait prochainement à Maurice afin de collaborer avec le ministère du Travail et des Relations professionnelles pour peaufiner le droit du travail et relever ces défis spécifiques.

Le directeur du bureau de pays de l'OIT est en visite à Maurice pour coprésider, avec le ministère des Finances, le Cadre de coopération durable des Nations Unies pour Maurice. Ce Cadre vise à évaluer les progrès réalisés vers la réalisation des objectifs de développement durable et à renforcer la coopération entre les différentes agences des Nations Unies et le gouvernement mauricien.

**SALE BY LICITATION**

Take notice that on **Thursday the 23rd day of October 2025 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of a portion of land situate in the district Savanne place called Souillac, (being Lot No 127), of the extent of **282m<sup>2</sup>**, as evidenced by title deed duly registered and transcribed on 04/10/2002 in Vol 5023 No 29, and which is bounded as follows:- Vers l'Ouest et le Nord, par une reserve de un metre et cinquante centimètres (1.50m) longeant un chemin de cinq metres (5.00m) de large et sur laquelle reserve cette portion et ceux a ses droits auront un droit de passage pour accéder au dit chemin, sur une ligne brisee en trois parties mesurant respectivement quinze metres et soixante-dix centimètres (15.70m), dix metres et treize centimètres (10.13m) et quatre metres et soixante-treize centimètres (4.73m); Vers l'Est, par la portion No 126, sur dix-huit metres et cinquante-cinq centimètres (18.55m); Et vers le Sud, par portion No 128, sur vingt et un metres et soixante-six centimètres (21.66m). There exists a one storey concrete residential building on the said portion of land of an approximate gross external area of 143m<sup>2</sup> which is provided with water and electricity supplies. Koomaren Chengelroydoo MOORTHEE and Simla MOOTEEALOO each owns 50% of the undivided rights of the said immovable property and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of Koomaren Chengelroydoo MOORTHEE against Simla MOOTEEALOO of 127, Morcellement Gris Gris, Souillac.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 26<sup>th</sup> day of August 2025

Pazany THANDARAYAN

Of 303-305, 2<sup>nd</sup> floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis

**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

**SALE BY LICITATION**

Notice is hereby given that on the 25/08/2025 has been filed at the Master's Office, situate at New Supreme Court Building, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Memorandum of Charges containing the Conditions & Clauses, pursuant and according to which shall take before the Master's Bar, Master & Registrar of the Supreme Court of Mauritius, the **SALE BY LICITATION**, in respect of a portion of freehold land known as "State Land Malherbes" of an extent of **148.58 m<sup>2</sup> or 39.11 toises** situate at 57 Rue D, Malherbes, Curepipe Road, in the District of Plaines Wilhems, the whole morefully described in the title deed transcribed in Volume 7298 No. 38 (**PIN 1742700033**), and bounded as follows, viz: "Du premier cote par la Rue Dumas sur huit metres (8.00m). Du deuxième cote par les terres de l'Etat sur dix huit metres et quarante cinq centimètres (18.45m). Du troisième cote par la ligne de sewerage sur huit metres et quinze centimètres (8.15m). Du quatrième cote par les terres de l'Etat sur dix huit metres et trente cinq centimètres (18.35m)." Ensemble tout ce qui peut en dépendre ou faire partie sans exception ni réserve.. There exists on the said portion of land a two-storey concrete dwelling house made up of concrete blocks, rendered and partly painted under reinforced concrete slab roof (hereinafter referred to as the "Property"). It consists of existing Cite Unit to which extensions have been made. The house is generally fitted with mixed UPVC and metal glazed external openings. The house covers an estimated G.C.A of 200.0 m<sup>2</sup> with all amenities and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. The said sale is prosecuted at the request of (1) Mrs Marie Rosianne Yola BÉNIER the daughter of late Paul Jacques PIERRE, of Georges Guibert Street, Curepipe, (2) Marie Sylvie VEERASAWMY Ww of late Paul Jacques PIERRE Morcellement Loumeau, Forest Side against Jacques Elio Richard PIERRE of 57 Rue D, Malherbes, Curepipe Road. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said immovable property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port-Louis, this 26<sup>th</sup> day of August 2025.

Me. Vashish BHUGOO

8<sup>th</sup> Floor, Astor Court, Georges Guibert Street, Port-Louis.  
Attorney for the Petitioners

**NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION**  
**NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE WITHIN RESIDENTIAL ZONE**

Take notice that I, Mr. Mohammad Nassiruddheen Shah ALLY BACUS will apply to the District Council of Pamplemousses for a Building & Land Use Permit for the Conversion of an existing ground floor building into a Showroom for Engines & a spare parts shop at Fleury-Sur-Mer Road, Off Trio Road - Triolet.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above named Council within 15 days as from the date of this publication.

Date: 26.08.2025.

**SALE BY LICITATION**

Take notice that on **Thursday the 16<sup>th</sup> day of October 2025 at 13.30 hrs**, shall take place before the Master's Bar, Master & Registrar, Supreme Court, situate at the New Supreme Court Building, c/r Edith Cavell & Desroches Streets, Port Louis, the Sale by Licitation of the hereunder described immoveable property, viz:- *Une portion de terrain de la contenance de quatre-vingt-dix-huit toises située au quartier de Moka, lieu dit Moka, étant le lot 16 - Vol 1698 No. 102 et bornée d'après un procès-verbal d'arpentage dressé par Mons. JEAN JACQUES DESMARAIS, arpenteur juré, en date du 05/04/1985, enregistré au Reg: L.S. 23 No.5956 amendé suivant un autre rapport en date du 11/06/1985, enregistré au Reg: L.S. 23 No. 6599 et amendé subséquemment suivant un rapport en date du 20/09/1985, enregistré au Reg: LS 23 No. 7438 comme suit:- Du premier côté, par un chemin d'accès de cinq mètres quarante-neuf centimètres ou dix-huit pieds, une réserve de un mètre vingt-deux centimètres ou quatre pieds entre, sur quinze mètres et soixante centimètres ou cinquante et un pieds deux pouces; Du second coté, par la dix septième portion, sur vingt-trois mètres et quatre-vingt-onze centimètres ou soixante-dix-huit pieds cinq pouces; Du troisième côté, par un terrain à divers propriétaires, sur quinze mètres et soixantequinze centimètres ou cinquante et un pieds huit pouces, Et du quatrième côté, par la quinzième portion, sur vingt-trois mètres et soixante-treize centimètres ou soixante-dix-sept pieds dix pouces.* There exists a residential building on the said plot of land (ground + one) and all that depends or forms part thereof without any exceptions or reservations whatsoever, the whole morefully described in the said Memorandum of Charges. **The said sale is prosecuted at the request of widow Hewantee Tiwari UNGNOO (born GURCHARAN), Mohammad Jalize UNGNOO, Rishi UNGNOO, against Manny UNGNOO of Sodnac, Quatre Bornes.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall be debarred from such rights.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 26<sup>th</sup> day of August 2025.

**Me. Pazany THANDARAYAN**

Of 2<sup>nd</sup> floor, Chancery House, Lislet Geoffroy Street, Port Louis.

**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

**SALE BY LEVY**

Notice is hereby given that on **Thursday the 25<sup>th</sup> day of September, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's

Court (Courtroom No.23, 2<sup>nd</sup> Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY of:-**

**DESCRIPTION: PROPERTY CHARGED:** TOUT CE QUI RESTE (après distraction d'une portion de terrain de la contenance de QUATRE CENT CINQUANTE NEUF ET QUATRE VINGT DEUX CENTIEMES DE METRES CARRES (459.82 m<sup>2</sup>), d'une portion de terrain de la contenance originale de DEUX CENT TOISES CARREES, (200 T<sup>2</sup>), située au quartier des Plaines Wilhems, lieu dit Curepipe Road, et bornée dans son ensemble ainsi qu'il est dit au titre de propriété ci-après relaté, d'après un procès-verbal d'arpentage avec plan figuratif y joint, dressé par Mons. Lois Le Vieux, arpenteur juré, en date du 02/04/1966, enregistré au Reg: A 358 No. 5850, comme suit: D'un côté, par un chemin de vingt-deux pieds de large, sur soixante-quinze pieds; Du second côté, par le surplus du terrain de la Société vendresse sur cent dix pieds; Du troisième côté, par un chemin de dix-huit pieds de large, sur soixante-douze pieds neuf pouces; Et du quatrième côté, encore par le surplus de la Société vendresse, sur cent douze pieds. La mesure employée est le pied anglais. OBSERVATION EST ICI FAITE, que le solde dudit terrain a depuis été arpenté par Mons. P. G. Bruno DUMAZEL, Géomètre Expert, et a été par lui trouvé être de la contenance de **TROIS CENT METRES CARRES (300m<sup>2</sup>)**, suivant son rapport d'arpentage, avec plan figuratif y joint, en date du 17/03/2010, enregistré au Reg: LS 70 No. 588 et a été compris dans les abornements suivants, savoir:- Du premier côté, par Villa-Chamby Lane 2, des réserves d'un mètre et cinquante centimètres (01m50) de large entre, sur vingt-deux mètres et dix-sept centimètres (22m17). Du second côté, par M. R Hurrungee, sur douze mètres et cinquante-neuf centimètres (12m59). Du troisième côté, par le lot No.1, sur une ligne brisée en trois parties mesurant neuf mètres et quinze centimètres (09m15), un mètre et quatre-vingt-dix-sept centimètres (01m97) et treize mètres et dix-sept centimètres (13m17) respectivement. Et du quatrième côté, par les héritiers G.Moloo, sur treize mètres et quatre-vingt-huit centimètres (13m88). Together with building existing thereon and all that may depend or form part thereof without any exception or reservation whatsoever and the morefully described in deed transcribed in Volume TV 7715/35 and Pin No. 1742450065 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. There exists on the aforesaid portion of land a one storey concrete building under slab provided with water and electricity supplies. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against B-WINS Ltd, represented by its Director, Mr Aditya BOYGAH, and having its registered office situate at 7, Villa Chamby No.1, Curepipe Road, Curepipe.** All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations,

Dated at Port Louis, this 25<sup>th</sup> day of August, 2025.

**Me. R. BUCKTOWNSING SA**

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy & Suffren Streets, Port Louis.

**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

**SALE BY LEVY**

Notice is hereby given that on **Thursday the 25<sup>th</sup> day of September, 2025 at 1.30 p.m** shall take place before the Master's

Court (Courtroom No.23, 2<sup>nd</sup> Floor), Supreme Court, Cnr Edith Cavell & Desroches Streets, Port-Louis, the **SALE BY LEVY of:-**

**DESCRIPTION OF PROPERTY:** A plot of land of an extent of **13P (THIRTEEN PERCHES), or 548.60m<sup>2</sup> (five hundred and forty eight square metres and sixty hundredths of a square metre)**, situated at Chemin Grenier, in the district of Savanne, and bounded as per report drawn up by Mr A Aliphon, S.L.S, as follows:- On the first side, by the axis of a common and party road, on 38ft or 12.34m; On the second side, by Bibi Nessa Sahabun, on 150 ft or 48.72m; On the third side, by the surplus of land of the vendor, on 32ft or 10.39m; On the fourth and last side, by Azize Jagoo or assigns, on 147.5ft or 47.90m. The whole morefully described in deed transcribed in TV 1270/171 PIN No.1604140178 and in the Memorandum of Charges filed in the above matter. There exists on the aforesaid portion of land (a) a concrete building under slab and (b) a one storey concrete building under slab. Both buildings are provided with water and electricity supplies. **The said sale is prosecuted at the request of DEVELOPMENT BANK OF MAURITIUS LTD against 1.- The Curator of Vacant Estates vested with the succession in Mauritius of late Mrs. Bibi Waheedah CHUCKOO of NPF Building, Pope Hennessy Street, Port-Louis; 2. Mr. Sabhan Abdool CHUCKOO residing at New Mosque Road, Chemin Grenier; and 3. Mrs. Bibi Nahima CHUCKOO, the lawful wife of Mr. Anouar Mehmood CASSAM residing at New Mosque Road, Chemin Grenier. All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication failing which they shall forfeit such right.**

Under all legal reservations,

Dated at Port Louis, this 25<sup>th</sup> day of August, 2025.

**Me. R. BUCKTOWNSING SA**

Orison Legal

Level 2, Hennessy Court, Cr. Pope Hennessy & Suffren Streets, Port Louis.

**ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE**

## NOTICE UNDER ARTICLE 1398 OF THE CIVIL CODE

Notice is hereby given that in virtue of a deed drawn up by and before Me. Marie Cosette Lizzie RAMIAH-MAHADOO, Notary Public, dated the 05/03/2025 and duly registered in Reg A202503/000348, and homologated by His Lordship, the Honourable Mr R. SEEBALUCK, Judge on the 10<sup>th</sup> July 2025, **Mr. Louis Pierre MAUVAC and Brenda Virginia DE ROBILLARD, the lawful wife of Louis Pierre MAUVAC who were married on the 24th January 2017 (Act No. 15 of 2017 – Grand Port/Mahebourg)** under the legal system of community of goods, have changed their matrimonial regime, so that in the future, they may be governed by the provisions of the "legal system of separation of goods" conformably under Articles 1475 to 1478 of the Code Napoleon.

Under all Legal reservations.

Dated at Port Louis, this 26<sup>th</sup> day of August 2025.

**Me. Deeya MOHABEER**

of Suite 605, 6<sup>th</sup> floor, Hennessy Tower, Pope Hennessy St, Port Louis.

Attorney for Mr and Mrs Louis Pierre MAUVAC

## NOTICE UNDER ARTICLE 1398 OF THE CIVIL CODE

Notice is hereby given that in virtue of a deed drawn up by and before Me. Bibi Nazeeda DOOKHEE, Notary Public, dated the 30<sup>th</sup> May 2025 and duly registered in Reg A202506/000206, and homologated by Her Ladyship, the Honourable Mrs. P. D. R. GOORDYAL-CHITTOO, Judge on the 18<sup>th</sup> August 2025, **Mr. Mohammad Madani ASHRAFI and Mrs. Bibi Feroze Rehana ASHRAFI (born TEJOO), the lawful wife of Mohammad Madani ASHRAFI** who were married on the 28<sup>th</sup> March 2017 (Act No. 43 of 2017 – Plaines Wilhems/Phoenix) under the Legal System of Community of Goods, have changed their matrimonial regime, so that in the future, they may be governed by the provisions of the "Legal System of Separation of Goods" conformably under Articles 1475 to 1478 of the Civil Code.

Under all Legal reservations.

Dated at Port Louis, this 25<sup>th</sup> August 2025.

**Me. B. Fadiha KEENOO**

of Suite 204, 2<sup>nd</sup> Floor, Sterling House, Lislet Geoffroy Street, Port-Louis.

ATTORNEY FOR Mr & Mrs ASHRAFI

## NOTICE UNDER SECTION 311(2) OF THE COMPANIES ACT 2001

Notice is hereby given that **GOLDEN KD CO LTD**, a domestic Company having its registered office at Royal Road, Pamplemousses, Mauritius is applying to the Registrar of Companies for its removal from the Registrar of Companies under section 309(1)(d) of the Companies Act 2001.

The Company has never operated, has discharged in full its liabilities to all known creditors, and distributed its assets in accordance with the Companies Act 2001.

Objections, if any, are to be made to the Registrar of Companies within 28 days after of the date of publication of the notice.

Dated this 16<sup>th</sup> day of May 2025  
Director  
Mr. Doobaly Prakashraj

## NEWSPAPER NOTICE FOR BUILDING & LAND USE PERMIT APPLICATION

### NOTICE FOR PERMISSION FOR LAND USE WITHIN RESIDENTIAL ZONE

Take notice that Mr. Pravesh PRAYAG, will apply to the District Council of Pamplemousses for a Building & Land Use Permit for a proposed addition of a commercial first floor building to be used as a general retailer's shop and a ready-made garment's shop at Royal Road Fond du Sac.

Any person feeling aggrieved by the proposal may lodge an objection in writing to the above named Council within 15 days as from the date of this publication.

Date: 26.08.2025.

## NOTICE UNDER SECTION 311(2) OF THE COMPANIES ACT 2001

In the matter of:

**Novastar International Ltd**

Notice is hereby given that "**Novastar International Ltd**" of Level 5, Maeva Tower, Bank Street, Cybercity, Ebène, Republic of Mauritius is applying to the Registrar of Companies for removal from the Register of Companies, under Section 309(1)(d) of the Companies Act 2001 on the ground that:

"The Company has ceased to carry on business, has discharged in full its liabilities to all known creditors, and has distributed its surplus assets in accordance with the Companies Act 2001."

Objections or claims if any should be lodged with the Registrar of Companies not later than 28 days from the date of this notice.

Dated this 21 August 2025

Company Secretary

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 11<sup>th</sup> day of September 2025 at 1.30 p.m., shall take place before the Master's Court, Supreme Court, situate at 2<sup>nd</sup> Floor New Supreme Court building, Cnr Desroches and Edith Cavell Streets, Port Louis, the Sale by Levy, prosecuted at the request of MauBank Ltd against (i) Mr Danraz Prayag and (ii) Mrs Kamlowtee Prayag of the following property:

*Un appartement étant le lot No 1, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Prayag ayant une superficie privative hors murs totale de 168.60 m<sup>2</sup>, avec ensemble les 477/1000èmes quote-part des parties communes y afférentes, érigé sur une portion de terrain de 0A07Ps 295.46m<sup>2</sup>, décrit ci-dessus:*

*Une portion de terrain de la contenance de SEPT PERCHES soit DEUX CENT QUATRE VINGT QUINZE DECIMAL QUARANTE SIX METRES CARRES (295.46M<sup>2</sup>), située dans le district des Pamplemousses, lieudit Montagne Longue, et bornée d'après un rapport dressé par Monsieur B. Dwarka, arpenteur-juré, le seize novembre mille neuf cent soixante-seize (16/11/1976), enregistré au Reg : A 401/998, comme suit :-*

*D'un côté, par D. Babekun, sur trente-six pieds ;*

*Du second côté, par D. Babekun, sur soixantequinze pieds ;*

*Du troisième côté, par la seconde portion sur trente-cinq pieds neuf pouces ;*

*Et du quatrième et dernier côté, par T. Loche sui soixante-treize pieds.*

*Au dit procès de verbal de rapport il a été dit que la sortie de ce terrain se ferait au moyen d'un chemin de sortie de six pieds de large longeant le balisage de D. Babekun pour aboutir à la route publique de Notre Dame.*

*Le dit immeuble est soumis au régime de la co-propriété, a fait l'objet d'un état descriptif de division incorporé au règlement de jouissance- règlement de copropriété dressée par Me. Sharvanee Baichoo, notaire suivant acte en date du 16/12/2008 et 22/12/2008 enregistré et transcrit au TV 7245/47.*

### DESCRIPTION DU LOT NO 1 DE L'IMMEUBLE PRAYAG

*Le lot no 1 étant l'appartement situe au rez-de- chaussée (premier niveau) de l'immeuble PRAYAG, et comprend :*

*Une terrasse d'une superficie de huit mètres carrée (08.00m<sup>2</sup>) ;*

*Un salon d'une superficie de quinze mètres carrés et vingt-cinq centièmes (15.25m<sup>2</sup>) ;*

*Une chambre d'une superficie de treize mètres carrés et quarante centièmes (13.40m<sup>2</sup>) ;*

*Une chambre d'une superficie de treize mètres carrés et quarante centièmes (13.40m<sup>2</sup>) ;*

*Une salle à manger d'une superficie de treize mètres carrés et quarante centièmes (13.40m<sup>2</sup>) ;*

*Une chambre d'une superficie de treize mètres carrés et quarante centièmes (13.40m<sup>2</sup>) ;*

*Une chambre d'une superficie de treize mètres carrés et quarante centièmes (13.40m<sup>2</sup>) ;*

*Une chambre d'une superficie de treize mètres carrés et quarante centièmes (13.40m<sup>2</sup>) ;*

*Une chambre d'une superficie de treize mètres carrés et quarante centièmes (13.40m<sup>2</sup>) ;*

*Une cuisine d'une superficie de vingt-neuf mètres carrés (29.00m<sup>2</sup>) ; et*

*Une salle de bain et W.C combines d'une superficie de neuf mètres carrés (09.00m<sup>2</sup>) .*

*Le tout d'une superficie réelle et privative totale (hors murs) de cent soixante-huit mètres carrés et soixante centièmes (168.60m<sup>2</sup>)*

*Ensemble le quatre cent soixante-dix- sept/millièmes (477/1000emes) de la propriété du sol et de toutes les parties communes dudit immeuble attachées.*

*Together with all the building which may be erected thereafter and all appurtenances and dependencies thereof generally whatsoever without any exception or reserve.*

### OWNERSHIP OF LOT NO. 1 OF IMMEUBLE PRAYAG

*Mr and Mrs Danraz Prayag are owners of the above described apartment (Lot No.1 of immeuble Prayag), as evidenced by deed (règlement de jouissance-règlement de copropriété) drawn up by Me Sharvanee Baichoo, notary public, registered and transcribed in TV 7245/47.*

*The portion of land of the extent of 7 Ps or 295.46m<sup>2</sup> (owned by Mr and Mrs Danraz Prayag, as evidenced by deed registered in Reg: C 281/1963 and transcribed in TV 1364/196) on which stands the apartment (Immeuble Prayag) described above bears PIN NO 1220070146.*

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property/ies are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 27<sup>th</sup> day of August 2025

**Pazhany RANGASAMY, G.O.S.K**

Of 5<sup>th</sup> Floor, Hennessy Tower, Pope Hennessy Street, Port Louis  
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

## SALE BY LEVY

Notice is hereby given that on Thursday the 18<sup>th</sup> day of September 2025 at 1.30 p.m., shall take place before the Master's Court, Supreme Court, situate at 2<sup>nd</sup> Floor New Supreme Court building, Cnr Desroches and Edith Cavell Streets, Port Louis, the Sale by Levy of the following immovable property, viz:-

*"Une portion de terrain de la contenance de 527.62m (PIN 1406280122), située au quartier de Flacq, lieu dit Riche Mare, et bornée titre, comme suit du premier côté, par un chemin public conduisant au cimetière de Riche Mare, sur 21.83m, du deuxième côté, par l'axe d'un chemin mitoyen de 3.66m de large, commun à Monsieur Abdool Hamid Butonkee et à Mademoiselle Rambhowtee et à Mademoiselle Rambhowtee Ramkhalawon, à leur ayants droit au ayants cause sur 26.29m ; du troisième côté, par la portion devant être acquise par Mademoiselle Ramkhalawon, sur 21.83 m ; et du quatrième et dernier côté, par Mamode Allybaccus au ayants droit, sur 26.29m.*

Together with all the building existing on the said portion of land or any building which may be erected and all the appurtenance thereof generally whatsoever without any exception or reservation, the whole morefully described in title deed transcribed in TV 3344/47.

The said sale is prosecuted at the request of **MauBank Ltd** now standing in the rights of Mauritius Post and Cooperative Bank Ltd who had acquired by way of transfer of undertakings the rights of National Commercial Bank Ltd who in turn has acquired the rights of Bramer Banking Corporation Bank Ltd (then in Receivership) against (1) **Mrs Lajwantee MISHRA** (born Jousen), (2) **Mr Ashvinee Kumar MISHRA both of them residing at Cemetery Road, Riche Mare, Central Flacq, (3) **Mrs Yatchna JANGI** (born Mishra) residing at Royal Road, Quatre Soeurs, Grand River South East.**

All parties claiming a right to take inscription of legal mortgage upon the said property are warned that they must do so before the transcription of the judgment of adjudication, failing which they shall forfeit such right.

Under all legal reservations

Dated at Port Louis, this 27<sup>th</sup> day of August 2025

**Pazhany RANGASAMY, G.O.S.K**

Of 5<sup>th</sup> Floor, Hennessy Tower, Pope Hennessy Street, Port Louis  
ATTORNEY IN CHARGE OF THE SALE

## EGLISE CHRETIENNE DE CUREPIPE

2-6 Willoughby Street, Curepipe

Reg No 1492

Members are requested to attend Annual General Meeting, which will be held at the seat of

the Association on Friday 12<sup>th</sup> September 2025 @ 17.00

### AGENDA

1. Opening
2. Approval of Minutes of proceedings of the last Annual General Meeting
3. Report of the President
4. Report of the Treasurer and Approval of audited accounts 2024-2025
5. Approval and Ratification of donations made during year 2024-2025
6. Approval of provisional budget for the financial year 2025-2026
7. Officers Bearers 2025-2026
8. Auditor 2025-2026
9. Any Other Business
10. Close

Date: 27<sup>th</sup> August 2025

Secretary



**Central Electricity Board (CEB)**

## COMMUNIQUÉ

### NON PAIEMENT DES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Le **Central Electricity Board (CEB)** tient à rappeler à ses abonnés qu'une facture non réglée dans le délai de la date limite de paiement peut entraîner une interruption de la fourniture d'électricité à tout moment.

Après l'interruption, les abonnés concernés devront régler toutes les factures impayées, ainsi que les frais de reconnexion, avant que le service ne soit rétabli.

Le CEB se voit contraint de procéder régulièrement à des débranchements en cas de non-paiement des factures.

Les abonnés sont priés de respecter les délais de paiement afin d'éviter ces désagréments.

*La Direction*



## MERCATO 2025

## Chelsea : Nicolas Jackson a choisi sa prochaine destination

**A**près s'être fait recaler par ses principales cibles en attaque, Newcastle pourrait bien réussir à recruter Nicolas Jackson (24 ans). En effet, contrairement à Hugo Ekitike, qui a préféré Liverpool, et Benjamin Šeško, qui a rejoint Manchester United, l'attaquant sénégalais, qui a déjà informé la direction des Blues de son souhait de partir, a bien choisi l'équipe d'Eddie Howe comme destination privilégiée, rapporte The Telegraph.

Le quotidien britannique précise toutefois que ce transfert dépend de la volonté de Newcastle de vendre ou non le buteur suédois Alexander Isak à Liverpool. Ce dernier a été informé par la direction des Magpies qu'il n'était pas à vendre, mais les Reds n'ont pas dit leur dernier mot dans l'un des derniers feuillets du mercato. Alors qu'Isak est sous contrat jusqu'en 2028, Newcastle réclamerait plus de 170 millions d'euros pour laisser partir la star de son attaque.

## Fulham dans le transfert de «club-record» pour l'attaquant Shakhtar Donetsk

**F**ulham serait prêt à payer les frais de record du club pour signer l'ailier du Shakhtar Donetsk Kevin avant la fin de la fenêtre de transfert d'été.

**F**ulham serait prêt à payer des frais d'enregistrement de club pour l'attaquant du Shakhtar Donetsk Kevin.

Ayant fait un seul nouvel ajout cet été, Fulham souhaite apporter quelques nouveaux visages avant la fin de la fenêtre de transfert.

Les Cottagers continuent actuellement un accord pour Kevin après avoir identifié l'ailier Shakhtar comme un objectif de transfert viable.

Fulham est susceptible de considérer Kevin comme un remplaçant pour Willian, qui a laissé le club à l'expiration de son contrat à la fin de la saison dernière.

Kevin a marqué 16 buts et fourni 10 passes décisives en 55 matches depuis qu'il a rejoint le Shakhtar de Palmeiras en janvier 2024.

### Kevin Deal, record du Fulham Eeling Club

Selon Sky Sports NewsFulham est prêt à payer les frais de record de club pour signer le Brésilien très classé du Shakhtar.

Emile Smith Rowe est le transfert record actuel du club après que Fulham a éclaboussé 34 millions de livres sterling pour le signataire d'Arsenal l'été dernier.

Cependant, des frais de record de club peuvent ne pas suffire à attribuer Kevin loin du côté ukrainien.

Le Shakhtar exigeait plus de trois fois 15 millions d'euros (13 millions de livres sterling) qu'ils ont payés pour le signataire Kevin de Palmeiras.



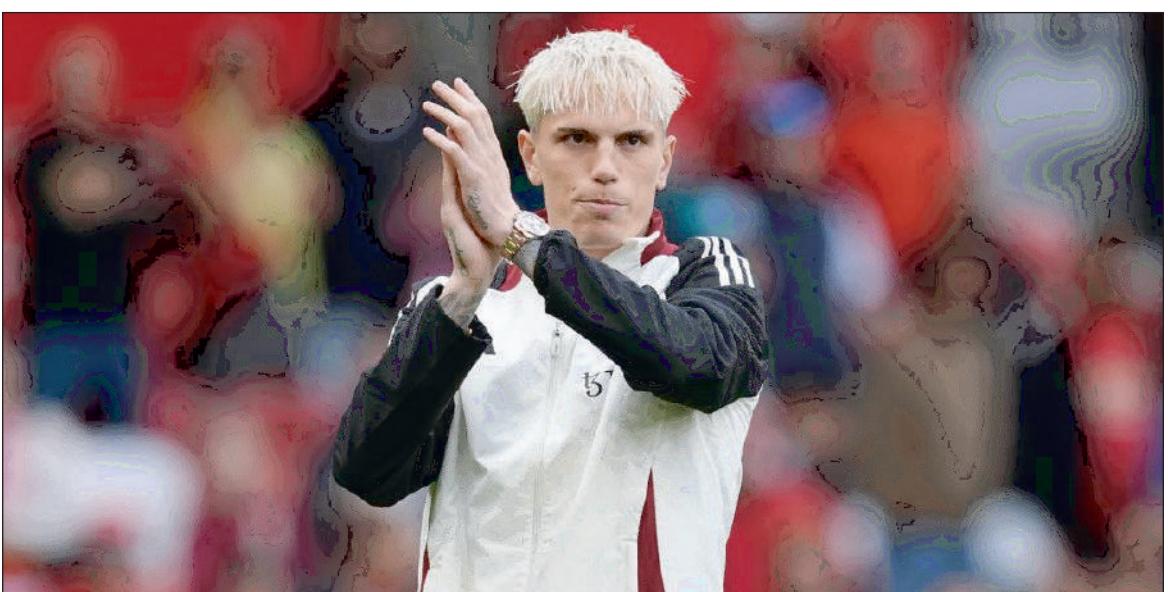
Selon talkSPORT, Kobbie Mainoo envisage de quitter Manchester United au cours de la dernière semaine du mercato estival, si les « Red Devils » reçoivent

## Chelsea et Alejandro Garnacho sont déjà d'accord

**A**lors que Benjamin Sesko (22 ans) est sur le point de rejoindre Manchester United, Alejandro Garnacho (21 ans) pourrait prendre la tangente. L'ailier argentin qui est dans une relation conflictuelle avec son coach Ruben Amorim est sur le départ. Une option qui ne dérange pas forcément le joueur.

**S**elon The Athletic, Alejandro Garnacho souhaite rester à Manchester United ou aller à

Chelsea. Il a écarté toutes les autres options. Une perspective qui laisse donc la porte ouverte aux Blues qui sont en contact avec leurs homologues mancuniens pour son transfert. Les discussions s'accélèrent pour le moment, surtout avec l'arrivée imminente de Benjamin Sesko du côté de Manchester United. Fabrizio Romano précise d'ailleurs ce vendredi que le joueur s'est déjà mis d'accord avec les Blues. Il attend désormais que les deux clubs s'entendent.



## Mainoo envisage de quitter Manchester United

### une offre suffisamment forte.

**L**e milieu de terrain de 20 ans n'a pas joué une seule minute lors des deux premiers matchs de Premier League de la saison. L'entraîneur Ruben Amorim a insisté sur le fait que son joueur devra rivaliser directement avec le capitaine Bruno Fernandes, un élément indispensable de son schéma tactique. Cela rend les chances de Mainoo de jouer incertaines.

Le contrat actuel de Mainoo avec United court jusqu'en 2027, mais les deux parties n'ont pas encore convenu d'une prolongation. Chelsea a déjà manifesté son intérêt pour la star estimée à 70 millions de livres sterling, ainsi que pour son coéquipier Alejandro Garnacho.

Sous la direction d'Erik ten Hag, Mainoo a

été une brillante découverte, inscrivant 7 buts en 72 matchs, dont un but lors de la finale de la FA Cup 2024, permettant à MU de vaincre Manchester City 2-1. Il a également joué 10 fois pour l'Angleterre.

Parallèlement à l'histoire de Mainoo, MU se prépare à faire ses adieux à plusieurs autres joueurs. Antony est suivi de près par le Real Betis, tandis que Garnacho, Jadon Sancho, Tyrell Malacia et Rasmus Hojlund sont également sur la liste des départs. Hojlund est notamment pressenti par Naples, champion de Serie A, pour un retour en Italie.

Ce mouvement montre que MU entre dans une période de forte purification, dans un contexte où Ruben Amorim souhaite reconstruire l'effectif et ramener le club sur la voie de la victoire.

## CARABAO CUP

### WOLVES 3 WEST HAM 2

## Potter a de nouveau subi la défaite

Jorgen Strand Larsen est entré en jeu pour inscrire un doublé, permettant aux Wolves de revenir au score et de s'imposer 3-2 à West Ham en Carabao Cup. Graham Potter a de nouveau subi la défaite et son capitaine Jarrod Bowen a affronté les supporters.

**W**est Ham semblait en route vers sa première victoire de la saison grâce aux buts de Tomas Soucek et Lucas Paqueta, qui lui ont permis de prendre l'avantage malgré l'ouverture du score de Rodrigo Gomes. Mais l'entrée en jeu de Strand Larsen a transformé le match.

Le Norvégien a été une cible de transfert pour Newcastle et a prouvé sa valeur avec une finition brillante sur son pied faible avant d'inscrire le but de la victoire d'une tête, pour le plus grand plaisir du public de Molineux, qui a acclamé bruyamment son attaquant.

Les deux équipes avaient perdu leurs deux premiers matchs de Premier League, mais c'est l'équipe de Vitor Pereira qui a profité d'une victoire en coupe et s'est qualifiée pour le troisième tour. Les problèmes de Potter persistent, avec un contingent important de supporters visiteurs restés sur leur faim.

#### Bowen impliqué dans une dispute avec un supporter

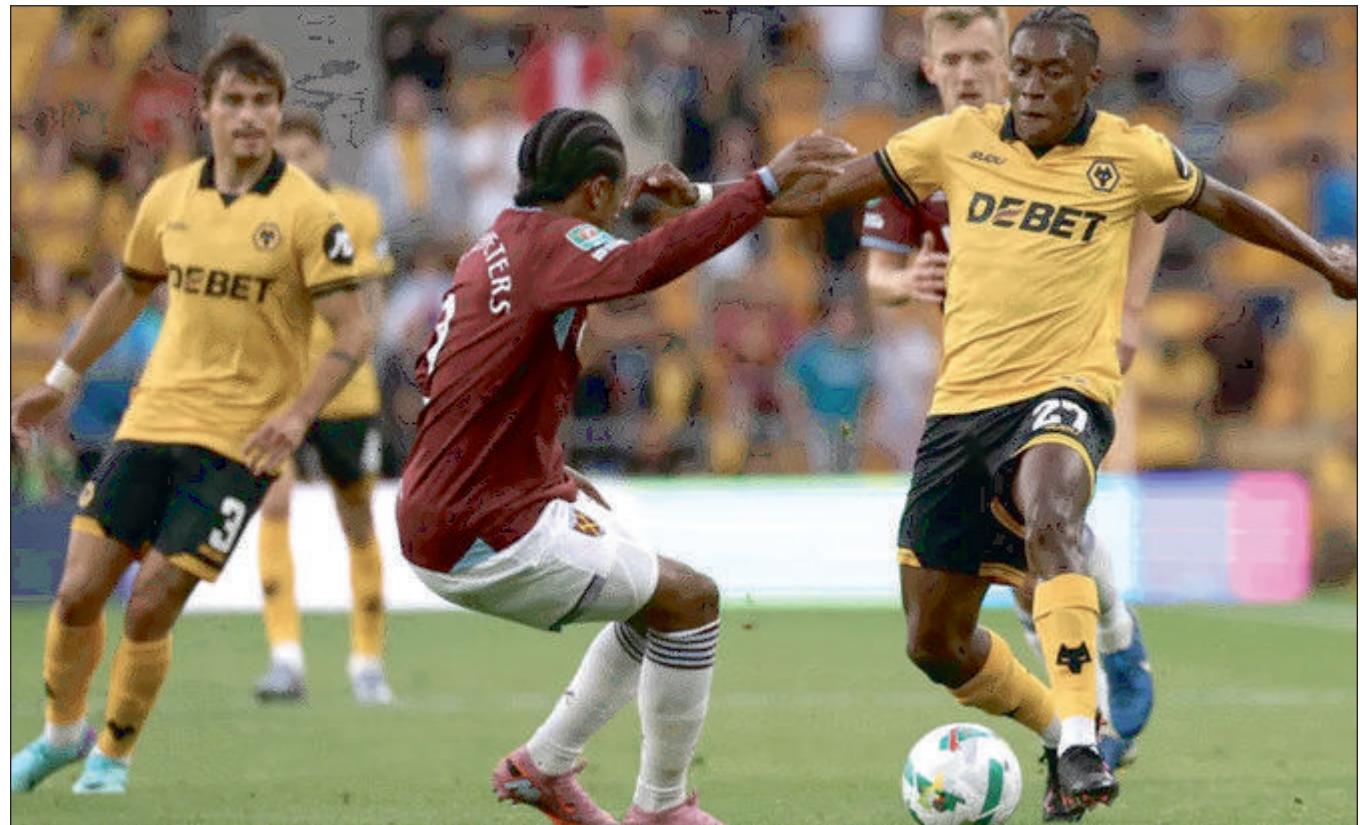
L'atmosphère tendue qui règne à West Ham s'est résumée à une discussion animée entre le capitaine Bowen et les supporters du club. Bowen s'est rapidement excusé sur les réseaux sociaux pour son implication dans l'échange.

« Toutes mes excuses aux supporters pour la réaction de ce soir », a écrit Bowen. « Je suis quelqu'un de passionné et je me battrai à chaque fois que j'entrerai sur le terrain. Mais je dois montrer l'exemple et vous, supporters, savez combien je vous aime, vous et ce club ! »

« Nous traversons les moments difficiles ensemble et à dimanche. »

**Graham Potter, l'entraîneur de West Ham, s'exprimant lors de la conférence de presse :**

« Eh bien, je n'ai aucune idée de ce qui a été dit. Je trou-



ve juste que nos supporters ont été fantastiques. Ils souffrent, bien sûr, des résultats que nous avons obtenus. »

« Et Jarrod se soucie évidemment du club, de l'équipe. Il a tout donné ce soir, encore une fois. C'est juste un échange de points de vue entre des personnes qui se soucient du club, c'est comme ça. »

Il a ajouté : « Comme je l'ai dit, tout le monde souffre, à juste titre, car nous n'avons pas obtenu les résultats escomptés. Et c'est normal. »

« Jarrod a été un capitaine fantastique, un serviteur du club, un joueur, une personne. Et comme je l'ai dit, c'est

juste un échange de points de vue entre des personnes qui se soucient du club. »

Potter conclut : « La relation la plus importante dans un club de football est celle avec les supporters et l'équipe. Les supporters sont les personnes les plus importantes. Donc, vous savez, nous avons besoin de nos supporters. »

« Nous avons besoin que tout le monde soit ensemble. Nous avons besoin que tout le monde soit solidaire. C'est l'un des grands atouts de West Ham. Il y a un esprit de famille. Nous avons besoin de tout le monde. L'équipe souffre en ce moment. »

## Le nouvel entraîneur de Brentford, a remporté sa deuxième victoire en quatre jours en battant Bournemouth 2-0

**Keith Andrews, le nouvel entraîneur de Brentford, a remporté sa deuxième victoire en quatre jours en battant Bournemouth 2-0 lors de leur match de Premier League en Carabao Cup.**

**D**es buts de Fabio Carvalho et du remplaçant Igor Thiago ont scellé la qualification des Bees pour la troisième journée, leurs adversaires ayant terminé à dix.

Bournemouth a offert ses débuts complets aux recrues estivales Ben Gannon Doak et Amine Adli, tandis que le défenseur de Brentford Aaron Hickey, rappelé par l'Écosse cette semaine, a effectué sa première titularisation en compétition officielle depuis près de deux ans.

Il n'a fallu que deux minutes aux locaux pour cadrer le premier tir, une frappe à ras de terre de Junior Kroupi étant maladroitement arrêtée par Hakon Valdimarsson.

Brentford a été sauvé par les poteaux lorsque le tir dévié de Julio Soler a heurté le montant gauche, Valdimarsson étant battu.

L'ancien joueur de Liverpool, Carvalho, a failli donner l'avantage aux Bees contre le cours du jeu en manquant de peu son tir depuis l'entrée de la surface de réparation.

Carvalho a finalement donné l'avantage à Brentford 11 minutes avant la mi-temps, en profitant d'une passe de Kristoffer Ajer sur un centre de Rico Henry avant de marquer au second poteau.

L'entraîneur de Bournemouth, Andoni Iraola, a fait entrer son joueur vedette Antoine Semenyo sur le banc à la mi-temps pour tenter de retrouver un moyen de revenir dans la compétition.

Henry, titulaire pour la troisième fois seulement depuis le 23 septembre, a continué d'impressionner au poste d'arrière gauche et a créé une occasion pour Frank Onyeka peu après la reprise, mais ce dernier a été trop habile dans sa talonnade.

La première titularisation d'Adli, ancienne star du Bayer Leverkusen, en Angleterre, a été relativement calme, même



s'il a forcé Valdimarsson à effectuer un arrêt intelligent d'une frappe instantanée à la 54e minute.

Quelques instants plus tard, le défenseur central James Hill a gâché l'occasion d'égaliser d'une tête à bout portant, après avoir récupéré un coup franc fouetté de Christie.

Hickey a été remplacé juste avant l'heure de jeu par Dango Outtara, ancien attaquant de Bournemouth et recrue record de Brentford.

Valdimarsson a dû être vigilant pour empêcher le remplaçant Nathan Collins de marquer contre son camp après que le défenseur des Bees ait mal dégagé un centre taquin d'Alex Scott.

Bournemouth a dû payer le prix fort pour avoir gâché ses occasions lorsque le remplaçant Thiago a doublé la mise pour Brentford à la 65e minute.

Onyeka a déjoué Scott au fond de sa moitié de terrain avant de servir Carvalho dans la surface de réparation. Il a attiré trois défenseurs de Bournemouth sur le ballon avant de placer Thiago qui a conclu le match des huit mètres.

Evanilson, remplaçant de Bournemouth, a vu son tir dégagé sur sa ligne et un autre arrêté par Valdimarsson, alors que les locaux tentaient en vain de sauver le score.

Bournemouth a terminé la rencontre à dix lorsque Julian Araujo a écopé d'un deuxième carton jaune dans le temps additionnel pour une faute dangereuse sur Thiago.